



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

BUDGET 2022

P. 3



Hiver 2022

**RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P. 8**

Vol. 12 - N°1
18 FÉVRIER 2022



Vol. 12 - N°1
18 février 2022

03
GRAND
DOSSIER

05
ACTUALITÉS

07
PRÉVENTION

08
BVA

11
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Bonjour,

Je profite de cette première édition du *Beauharnois vous informe* de l'année pour vous souhaiter la santé et le bonheur que vous méritez tous.

Dans les prochaines pages de ce numéro, vous trouverez le budget 2022 adopté le 18 janvier dernier. Votre conseil municipal a recherché l'équilibre durant les travaux ayant mené à l'élaboration de ce budget. On y trouve un équilibre entre la capacité de payer de nos concitoyens, le rattrapage à faire au niveau de l'entretien de nos infrastructures et une appropriation adéquate de nos surplus.

Dès que la situation le permettra, je vous inviterai à une soirée d'information à la salle Marie-Rose du centre communautaire pour vous expliquer, en toute transparence, la situation financière de la Ville ainsi que tous les projets que nous souhaitons réaliser prochainement dans notre belle ville.

Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter tout le personnel municipal et tous les élus qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Ce fût un exercice très captivant réalisé dans le respect, l'harmonie, et toujours dans l'intérêt collectif.

Je vous laisse donc consulter les détails du budget 2022 et je demeure disponible pour répondre à vos questions. N'hésitez jamais à le faire, il me fera toujours plaisir de vous parler.

Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

DÉPARTS À LA RETRAITE

C'est après 7 ans de loyaux services que M^{me} Marjolaine Grenier nous quitte pour la retraite. Secrétaire polyvalente, elle a principalement œuvré au sein du Service de sécurité incendie.

M. Bruno Deschamps, un de nos opérateurs à l'usine de traitement de l'eau potable, nous quitte après 32 ans de service.

Merci à tous les deux pour ces années de travail ! Bonne retraite!

GRAND DOSSIER

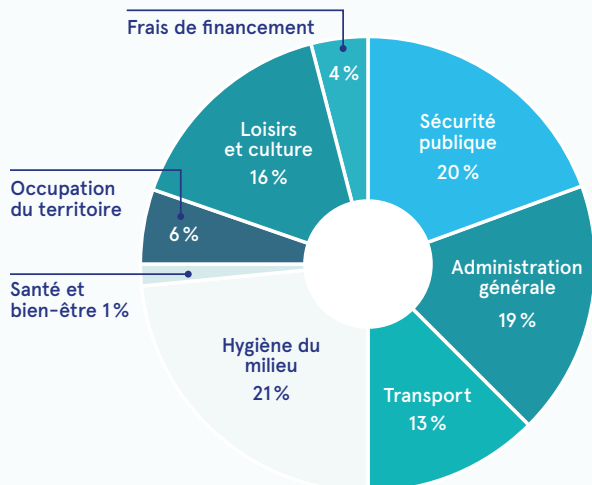
ADOPTION DU BUDGET 2022

Le 18 janvier 2022, lors d'une séance extraordinaire, le conseil municipal a adopté le budget de l'année 2022. Ce budget prévoit des dépenses et des affectations de 29 030 000 \$ en comparaison à 29 192 000 \$ en 2021.

📍 Le budget complet est disponible sur le site Internet de la Ville.

DÉPENSES PAR SERVICE

Administration générale	5 414 424 \$
Sécurité publique	5 501 409 \$
Transport	3 468 488 \$
Hygiène du milieu	5 760 935 \$
Santé et bien-être	108 891 \$
Occupation du territoire	1 530 652 \$
Loisirs et culture	4 276 926 \$
Frais de financement	1 147 196 \$
TOTAL DES DÉPENSES	27 208 921 \$
Affectations	1 821 079 \$
TOTAL	29 030 000 \$

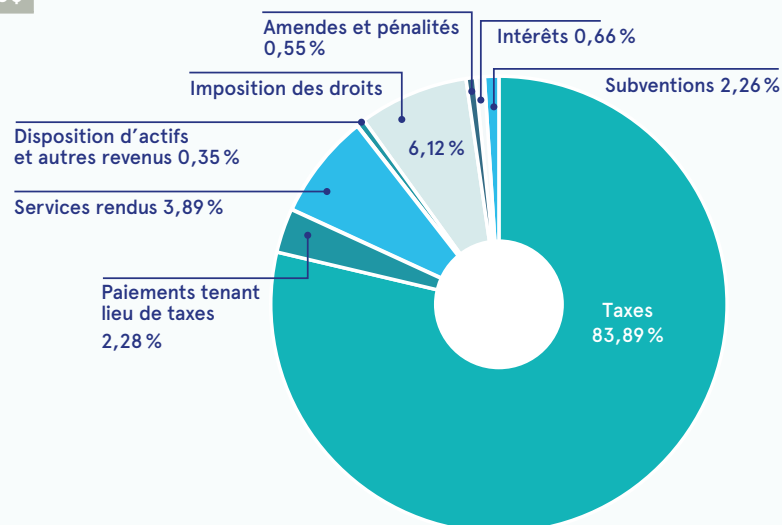


TAUX DE TAXATION

	Résidentiel / 6 log. +	Non résidentiel / Industriel
Taux foncier (du 100 \$ d'évaluation)	Rés: 0,8210 6+: 0,8997	Non rés: 1,7389 Ind: 2,0525
Tarification de services	Eau	248,00 \$
	Égouts	207,00 \$
	Recyclage	81,00 \$
	Ordures	84,50 \$
	Compost	64,50 \$

REVENUS

Taxes et tarification des services	24 352 063 \$
Paiements tenant lieu de taxes	660 451 \$
Services rendus	1 129 950 \$
Disposition d'actifs et autres revenus	102 000 \$
Imposition des droits	1 777 500 \$
Amendes et pénalités	160 000 \$
Intérêts	192 537 \$
Subventions	655 499 \$
TOTAL	29 030 000 \$



PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le budget d'exploitation inclut toutes les dépenses et tous les revenus reliés aux opérations courantes et récurrentes de la Ville, alors que le budget d'investissement comprend toutes les dépenses et tous les revenus qui ne sont pas récurrents année après année.

Le 14 décembre 2021, le conseil municipal a adopté son plan triennal des immobilisations (PTI), qui représente des investissements de 12 771 255 \$ pour l'année 2022.

PLAN TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024
69 943 135 \$

PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) PAR DÉPARTEMENT

	2022	2023	2024	Total des 3 ans
COMMUNICATION	100 000 \$	190 000 \$	190 000 \$	480 000 \$
OCCUPATION DU TERRITOIRE	16 018 \$	0 \$	0 \$	16 018 \$
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	120 700 \$	247 546 \$	624 799 \$	993 045 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	232 827 \$	2 112 978 \$	1 169 140 \$	3 514 945 \$
LOISIRS ET CULTURE	2 252 000 \$	2 075 500 \$	1 980 000 \$	6 307 500 \$
TRAVAUX PUBLICS	766 000 \$	3 317 917 \$	1 321 000 \$	5 404 917 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	1 286 735 \$	7 485 000 \$	3 615 000 \$	12 386 735 \$
SERVICE TECHNIQUE	7 995 500 \$	16 630 500 \$	16 172 500 \$	40 798 500 \$
FINANCE ET APPROVISIONNEMENT	1 475 \$	40 000 \$	0 \$	41 475 \$
TOTAL	12 771 255 \$	32 099 441 \$	25 072 439 \$	69 943 135 \$

ACTUALITÉS

COMPTE DE TAXES 2022

NOUVEAUTÉS!

PLATEFORME VOILÀ! À venir en 2022

Voilà! est une plateforme unifiée de communication qui permettra, en autres, de payer votre compte de taxes en ligne et de gérer vos préférences financières en lien avec la taxation municipale.



Créez votre profil dès maintenant
ville.beauharnois.qc.ca/voila

PRÉSENTATION DU COMPTE DE TAXES

La présentation de votre compte de taxes a changé. Il s'agit d'une décision du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation visant à uniformiser les documents.



PAIEMENT DES TAXES

Le 1^{er} versement des taxes sera exceptionnellement dû le 7 mars cette année.

Autres versements :

1^{er} juin
1^{er} septembre
1^{er} novembre

Assurez-vous d'utiliser le bon numéro de référence lors de votre paiement en ligne ou dans une institution financière.

FRANÇOIS BRANCHAUD-CADIEUX Adresse 660 ELLICE, RUE		1
N° référence pour paiement		01255572690000000
SIPC 00361	Taxes courantes	848,79
No facture: 2FA105655		
Échéance 2022-09-01	Total à payer	848,79 \$
Mode de paiement inscrit au dossier Créancier hypothécaire		No client 5262

REMISE DE 1,5 %

Profitez d'une remise de 1,5 % du montant total de votre compte en acquittant le paiement complet des taxes au plus tard le 7 mars 2022. Seuls les comptes de 300 \$ et plus sont admissibles.

PORTRAIT RÉGIONAL

La Ville de Beauharnois a enregistré une variation de sa population de 3,5 % dans la dernière année, pour un total de 469 nouveaux citoyens.

En 2021, ce sont précisément 1960 personnes de plus que le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry a accueillies sur son territoire. Il s'agit d'une croissance de 2,9 % par rapport à l'année 2020, ce qui porte la population totale à 69 905 résidents.

[ville.beauharnois.qc.ca/actualite/
population-croissance-2021](https://ville.beauharnois.qc.ca/actualite/population-croissance-2021)



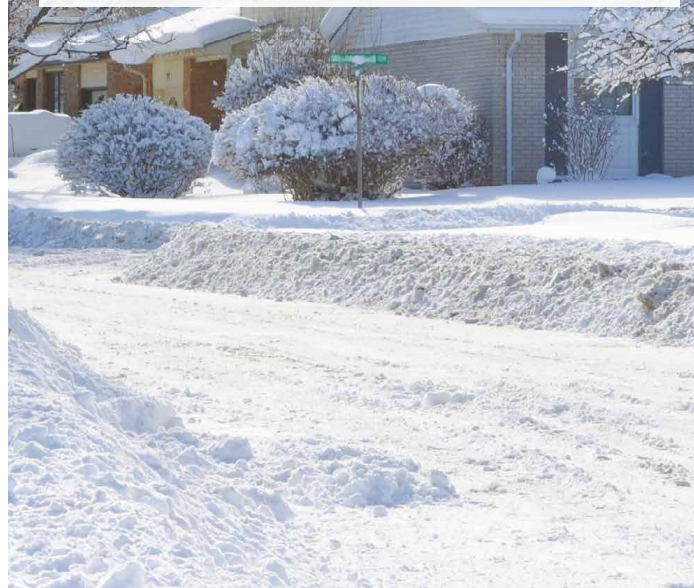
RAPPEL POUR LE DÉVERSEMENT DE NEIGE



Tout déversement de neige dans les cours d'eau et tout entreposage de neige sur les rives sont interdits. Il en va de même pour le dépôt de neige ou de bancs de neige sur une voie publique ou un terre-plein.

Ces actions contribuent au rétrécissement de la rue et nuisent plus particulièrement à la circulation des véhicules d'urgence. De plus, ces pratiques réduisent la sécurité en obstruant les trottoirs, ce qui force les piétons à marcher dans la rue. Enfin, les puisards ne pourront pas récupérer et évacuer l'eau à la fonte des neiges.

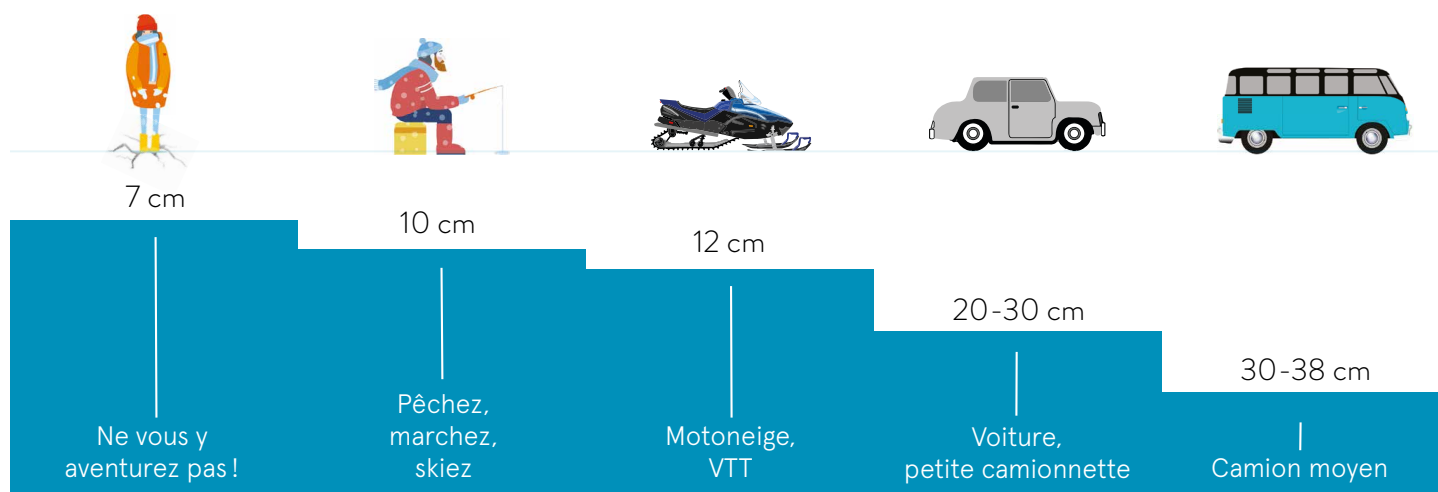
Gardez la neige sur votre terrain et participez ainsi aux bonnes pratiques de déneigement.



PRÉVENTION

10 CONSEILS DE SÉCURITÉ AVANT DE S'AVENTURER SUR LA GLACE

1. Demeurez sur les surfaces de glace désignées et ne fréquentez pas les zones à risques telles que les ruisseaux et les rivières.
2. Mesurez l'épaisseur de la glace à plusieurs endroits pour vous assurer qu'elle est suffisamment épaisse et solide pour une utilisation récréative.
3. N'allez jamais seul sur la glace. Une personne qui vous accompagne pourrait vous secourir ou aller chercher de l'aide si vous rencontrez des difficultés. Avant de quitter le rivage, dites à quelqu'un où vous allez et l'heure de retour prévue.
4. Habillez-vous chaudement pour un confort optimal dans toutes les circonstances.
5. Évitez de circuler sur la glace la nuit ou lorsqu'il neige. Une visibilité réduite vous empêchera de déceler les endroits où la glace est dangereuse et diminuera vos chances d'être secouru en cas de besoin.
6. Ayez sur vous en tout temps votre équipement de sécurité. De bons outils sont indispensables sur un plan d'eau gelé, ils vous seront fort utiles pour sortir de l'eau, vous réchauffer ou vous aider à demander de l'aide.
7. Si vous conduisez sur la glace, soyez prêts à réagir.
8. Gardez toujours un œil sur les enfants et les personnes qui vous accompagnent.
9. Soyez conscient du danger d'un sauvetage sur glace. Le moyen le plus sûr d'effectuer un sauvetage est depuis le rivage. Si vous voyez quelqu'un en difficulté, appelez le 911.
10. Évitez l'alcool qui altère votre jugement et accélère l'hypothermie.






Hiver 2022

LOISIRS

Bois Robert

 Entrée via la rue du Boisé
dans le Parc industriel
ville.beauharnois.qc.ca/bois-robert
Ouvert jusqu'au coucher du soleil

Profitez de plus de 10 km de sentiers de marche, de raquette et de ski de fond tout en respectant les mesures de distanciation sociale en vigueur.

LOCATION

Aucune location pour la saison 2021-2022

Accès au site gratuit



Remerciements


CONCERT DE NOËL

Le concert de Noël offert par l'Orchestre symphonique de Longueuil a permis de récolter une somme de 2 915\$. Ce montant a été remis en don à la Paroisse Saint-Clément.

NOËL À LA PLACE DU MARCHÉ

Aussi, la Ville de Beauharnois souhaite remercier le Club Optimiste ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de l'événement de Noël à la Place du marché.

Patinoires extérieures

 **Lundi au vendredi : 16 h à 22 h**
Samedi, dimanche et congés scolaires : 12 h 30 à 22 h

Cet hiver, profitez de nos trois patinoires extérieures pour vous amuser en plein air.

- Secteur Est : Parc de l'école Saint-Eugène
- Secteur Centre : École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
- Secteur Ouest : Parc Euclide-Montpetit (au bout de la 9^e Avenue)

L'accès aux abris et la surveillance pour les patineurs seront disponibles selon les heures d'ouverture, les conditions météorologiques et les mesures sanitaires émises par la direction de la santé publique.

CONSIGNES SANITAIRES À RESPECTER

Port du masque obligatoire à l'intérieur de l'abri et respect de la distanciation physique à l'intérieur du bâtiment. Les consignes peuvent évoluer en fonction des recommandations gouvernementales.

Aréna André-Richard

 ville.beauharnois.qc.ca/arena-beauharnois/

Visitez le site Internet de la Ville pour connaître l'horaire des différentes activités à l'aréna en lien avec l'évolution des mesures sanitaires en vigueur.



ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE – Du 28 février au 6 mars 2022



INFORMATION ET INSCRIPTION

450 429-3546, poste 242 | ville.beauharnois.qc.ca/activites-cours-et-inscriptions/

ATELIER AVEC AGRO-PASSION

LUNDI 28 FÉVRIER DE 10 H 15 À 11 H 30

Salle Marie-Rose du centre communautaire

Coût : 5 \$ / Inscription obligatoire

Partez à la découverte des germinations.

Activité pour les enfants de 4 à 11 ans accompagnés d'un adulte.

ATELIER DE JEUX DE SOCIÉTÉ AVEC LA BOUTIQUE COURAJEUX

MARDI 1^{er} MARS ET VENDREDI 4 MARS DE 13 H À 16 H

Bibliothèque
Gratuit

Découvrez divers jeux de société pour toute la famille en compagnie des experts de la boutique Courajeux!

ATELIER DE CRÉATION DE BD

MERCREDI 2 MARS DE 14 H À 15 H

Salle Marie-Rose du centre communautaire

Coût : 5 \$ / Inscription obligatoire

Créez votre propre super-héros et dessinez une BD le mettant en vedette.

Activité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte.

ATELIER SUR LES DINOSAURES

JEUDI 3 MARS DE 10 H À 11 H

Salle Marie-Rose du centre communautaire

Coût : 5 \$ / Inscription obligatoire

Entrez dans le monde des dinosaures et développez vos connaissances à l'aide de jeux, de quiz et d'une fouille archéologique!

Activité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte.

INITIATION AU FAT-BIKE

SAMEDI 5 MARS DE 9 H À 17 H

École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

Coût : 10 \$ / Inscription obligatoire

Rendez-vous près de la patinoire extérieure 10 minutes avant l'heure de votre réservation avec votre preuve d'achat. Différentes grandeurs de vélo sont disponibles pour la location.

DISTRIBUTION DE MICROPOUSSES

À COMPTER DU LUNDI 28 FÉVRIER

Bibliothèque

Distribution gratuite de 50 ensembles de démarrage de micropousses

LES BOÎTES MOBILES DE LA BOUTIQUE CRÉATION CAFÉ!

Coût : 30 \$ / inscription obligatoire

Procurez-vous une boîte de création. Cette trousse inclut un ensemble complet à peindre et une collation! Apportez votre preuve d'achat en magasin lors du ramassage.

ARÉNA

Patinage libre

Lundi au jeudi de 12 h à 13 h 20
Vendredi de 13 h 30 à 15 h 20
Gratuit

Hockey libre

11 ans et moins :
Lundi au jeudi de 13 h 30 à 14 h 20
12 ans et plus :
Lundi à jeudi de 14 h 30 à 15 h 20
Gratuit

DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE


Jusqu'au 14 mars

Inscription : defichateaudeneige.ca/
Activité gratuite pour tous.

Prenez votre création en photo et inscrivez-vous. Vous courrez ainsi la chance de gagner un prix!


CULTURE

Journée pédagogique avec la boutique Courageux !

 **Le vendredi 18 février**
13 h à 14 h 30
Bibliothèque



Activités avec la Halte Familiale

 **Mercredi le 16 mars –**
Conférence à 18 h
Samedi le 19 mars –
Heure du conte à 10 h
Bibliothèque



Les activités auront lieu en
fonction des mesures sanitaires
en vigueur.

VIE COMMUNAUTAIRE

Info-Logement

VOUS AVEZ REÇU UN AVIS D'AUGMENTATION DE LOYER ?

Vous avez un mois pour répondre par écrit à votre propriétaire. Si vous refusez l'augmentation, il pourra négocier avec vous ou s'adresser au Tribunal administratif du logement pour lui demander de fixer le loyer. Le loyer sera maintenu jusqu'à ce que le Tribunal se prononce.

Conservez toujours des preuves datées et signées de vos échanges.

VOUS SOUHAITEZ QUITTER VOTRE LOGEMENT ?

Pesez le pour et le contre. Prenez en considération les changements au niveau de votre qualité de vie, le prix que vous êtes en mesure de payer, mais aussi les autres coûts (électricité, assurances, transport, frais de déménagement) qui évolueront si vous déménagez. Sachez également que les logements abordables sont difficiles à trouver.


Vous êtes toujours décidé à partir ? N'oubliez pas que vous êtes lié par votre bail et que vous devez respecter des délais pour aviser votre propriétaire de votre intention de déménager. Par exemple, pour un bail qui se termine le 1^{er} juillet, vous devez aviser votre propriétaire entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.



Pour ne pas vous retrouver sans
logement, tentez de vous en trouver
un avant d'aviser votre propriétaire.

Quels sont vos droits ? Comment les faire valoir ?

Faites appel au Comité logement de Beauharnois, qui vient en aide aux résidents en lien avec leurs conditions de logement.

 **clbeauharnois.org/fr/accueil**
450 429-3000



AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics sont disponibles sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-14

Lors de la séance ordinaire du 17 août 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-14 décrétant un emprunt de 629 255 \$ et une dépense de 629 255 \$ pour l'achat et l'installation de lampadaires dans le stationnement de l'aréna et pour l'aménagement d'un décanteur de boues de balai de rue.

Il est entré en vigueur le 30 novembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-16

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-16 décrétant la création d'une réserve financière pour la vidange des boues aux étangs aérés. Ce règlement a pour objet de constituer une réserve financière, d'une durée illimitée, d'un montant de 100 000 \$, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois aux fins de financer les dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie.

Il est entré en vigueur le 7 octobre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-17

Lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-17 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour l'exécution d'un jugement d'homologation rendu dans le dossier numéro 700-17-164678-170.

Il est entré en vigueur le 7 octobre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-19

Lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-19 modifiant le Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires. Ce règlement a pour objet, notamment de modifier l'article 2.3.1 du Règlement 2021-01 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin de déterminer les seuils de dépenses autorisées du directeur général adjoint.

Il est entré en vigueur le 30 novembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-20

Lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan. Ce règlement a pour objet d'acquérir à titre gracieux l'immeuble situé au 40, rue de l'Industrie, conformément à la promesse de vente et d'achat signée entre la Ville et Rio Tinto Alcan et aux dispositions de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*.

Il est entré en vigueur le 30 novembre 2021.

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics sont disponibles sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-05

Lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 700-05 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 700 de manière à intégrer l'Aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia ». Ce règlement a pour objet d'intégrer dans le Règlement du plan d'urbanisme 700, les dispositions relatives à l'aire de conservation de la Réserve naturelle du Boisé-Virginia afin de se conformer au Règlement numéro 302 de la MRC de Beauharnois-Salaberry modifiant le Schéma d'aménagement révisé numéro 165 afin de créer une nouvelle affectation « Conservation » sur le territoire de la Ville de Beauharnois.

Il est entré en vigueur le 2 décembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 705-03

Lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 705-03 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 705 afin de réviser les normes applicables au contrôle de la hauteur des bâtiments.

Il est entré en vigueur le 15 décembre 2021.



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District de Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc Industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 mars 2022 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :   

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois